

Alain Nurbel

**Sujet d'examen corrigé en Economie bancaire
LPBA 2020-2021**

**ANBL ECONOMIE BANQUE ASSURANCE
Réunion Guadeloupe Martinique**

**Licence Professionnelle
Assurance Banque finance**

2020-2021

Examen dans l'UE 2 | Economie monétaire et bancaire

EXAMEN N°1 – ECONOMIE BANCAIRE

Groupe	LPBA NORD & SUD	N° étudiant							
Responsable de la matière	Mr Alain Nurbel	Note sur 20							
Date	Samedi 23 janvier 2021								
Lieu	IUT de Saint-Pierre (Salle plate) et PTU (Amphi 177)	Appréciation							
Durée Horaire	2H00 08H00-10H00								

Veillez lire attentivement les recommandations ci-dessous

Aux conditions prévues dans le règlement général des examens de l'Université de la Réunion et de l'IUT et à celles figurant dans les modalités de contrôle des connaissances de la Licence Professionnelle Banque Assurance, chaque candidat est tenu de respecter scrupuleusement les recommandations propres à la présente épreuve :

1 Sacs et cartables	Interdits	A déposer dès votre entrée dans l'amphi
2 Trousses	Interdites	A ranger dans les sacs et cartables
3 Documents papiers	Interdits	A ranger dans les sacs et cartables
4 Documents électroniques	Interdits	A ranger dans les sacs et cartables
5 Ordinateurs portables	Interdits	Eteints et rangés dans les sacs et cartables
6 Smartphones, téléphones portables	Interdits	Eteints et rangés dans les sacs et cartables
7 Machines à calculer	Autorisées	<u>Seules les machines à calculer non programmables sont autorisées</u>
8 Crayon à papier	Interdit	Usage strictement interdit dans la copie

STRUCTURE ET BAREME DU SUJET

Partie 1	Questionnaire à réponse unique	Note sur 20	50%
Partie 2	Questions à réponses courtes	Note sur 20	25%
Partie 3	Exercice	Note sur 20	25%

En tenant cette copie entre les mains, vous vous engagez à composer dans le strict respect des recommandations figurant sur la page de garde du sujet d'examen et à véhiculer ainsi une bonne image de l'entreprise qui vous emploie.

Par ailleurs, la composition étant strictement personnelle, il vous est totalement interdit de communiquer avec vos voisins de table afin d'obtenir des renseignements sur le sujet.

Partie 1 - Questionnaire à réponse unique (QRU)

Pour chacune des 70 questions formulées (1, 2, ..., 70), 4 réponses sont proposées (A, B, C, D), mais 1 seule est juste. Une mauvaise réponse n'entraîne pas de retrait de point.

Après avoir entouré les bonnes réponses, veuillez les reporter dans le tableau qui se trouve à la fin du QRU.

En rouge les bonnes réponses qui sont recensées dans le tableau final (p.15)

1. Les produits d'exploitation bancaire peuvent s'analyser comme un indicateur :

- A) du produit net bancaire.
- B) du chiffre d'affaires de la banque.**
- C) de la rentabilité de la banque.
- D) de la rentabilité de la banque de détail.

2. Parmi les éléments suivants, un seul ne fait pas partie des produits d'exploitation bancaire, lequel ? :

- A) les intérêts reçus par la banque.
- B) les commissions reçues par la banque.
- C) les plus-values réalisées sur les opérations de marché.
- D) les intérêts versés par la banque.**

3. Pour déterminer le montant des produits d'exploitation bancaire, on doit réaliser une des opérations suivantes, laquelle ? :

- A) on additionne la marge nette d'intermédiation, les commissions reçues et les plus-values financières.
- B) on additionne les intérêts reçus et les commissions reçues.
- C) on additionne les intérêts reçus, les commissions reçues, les dividendes et les plus-values financières.**
- D) on additionne la marge nette d'intérêt, les commissions nettes, les dividendes et les plus-values financières.

4. Parmi les affirmations ci-dessous sur les charges d'exploitation bancaire, une seule est fautive, laquelle ? :

- A) les charges d'exploitation bancaire correspondent aux frais de gestion de la banque.**
- B) les moins-values subies lors des opérations de marché font partie des charges d'exploitation bancaire.
- C) les intérêts versés par la banque font partie de ses charges d'exploitation bancaire.
- D) les commissions versées par la banque font partie de ses charges d'exploitation bancaire.

5. A propos des frais de gestion de la banque, une seule des affirmations ci-dessous est juste, laquelle ?

A) les intérêts versés par la banque font partie de ses charges générales d'exploitation.

B) les frais de gestion correspondent aux charges générales d'exploitation de la banque.

C) les commissions versées par la banque font partie de ses charges générales d'exploitation.

D) les moins-values subies par la banque lors des opérations de marché font partie de ses charges générales d'exploitation.

6. Pour calculer les frais de gestion de la banque, on procède à l'une des opérations suivantes, laquelle ? :

A) on additionne les charges de personnel, les intérêts payés et les commissions payées.

B) on additionne les charges de personnel, les dépenses informatiques et les frais de sous-traitance.

C) on additionne les charges de personnel, les intérêts payés, les commissions payées et les moins-values sur les opérations de marché.

D) on additionne les charges de personnel, les dépenses informatiques, les frais de sous-traitance, les intérêts payés, les commissions payées et les moins-values sur les opérations de marché.

7. Chassez l'intrus :

A) intérêts payés à la clientèle.

B) intérêts reçus sur prêts et placements.

C) intérêts sur emprunts.

D) commissions payées.

8. Chassez l'intrus :

A) commissions reçues par la banque.

B) intérêts reçus par la banque.

C) commissions payées par la banque.

D) plus-values réalisées par la banque sur les opérations de marché.

9. Chassez l'intrus :

A) intérêts versés par la banque.

B) dépenses informatiques.

C) charges de personnel.

D) frais de sous-traitance.

10. Les taux d'intérêt que les banques de détail appliquent quand elles distribuent des crédits à leurs clients sont :

A) les taux interbancaires.

B) les taux d'intérêt créditeurs.

C) les taux monétaires directeurs.

D) les taux d'intérêt débiteurs.

11. Les taux d'intérêt que les banques de détail appliquent au titre de la rémunération des comptes épargne de leurs clients sont :

- A) les taux monétaires directeurs.
- B) les taux d'intérêt créditeurs.**
- C) les taux d'intérêt débiteurs.
- D) les taux interbancaires.

12. Parmi les affirmations suivantes concernant les taux d'intérêt créditeurs de la banque, une seule est juste, laquelle ? :

- A) les taux d'intérêt créditeurs permettent de déterminer les intérêts versés par la banque.**
- B) les taux d'intérêt créditeurs sont essentiels pour évaluer les charges générales d'exploitation de la banque.
- C) les taux d'intérêt créditeurs permettent de déterminer les produits d'exploitation bancaire générés par les prêts octroyés par la banque.
- D) les taux d'intérêt créditeurs permettent de déterminer les intérêts reçus par la banque.

13. Parmi les affirmations suivantes concernant les taux d'intérêt débiteurs de la banque, une seule est juste, laquelle ? :

- A) les taux d'intérêt débiteurs permettent de calculer les charges d'exploitation bancaire générées par l'activité de prêts.
- B) les taux d'intérêt débiteurs permettent de déterminer les intérêts versés par la banque.
- C) les taux d'intérêt débiteurs permettent de déterminer les intérêts reçus par la banque.**
- D) les taux d'intérêt débiteurs sont essentiels pour calculer les frais de gestion de la banque.

14. Lorsque la banque souscrit une obligation, on observe l'une des conséquences suivantes :

- A) la banque verse des intérêts qui augmentent ses charges d'exploitation bancaire.
- B) la banque perçoit des intérêts qui augmentent ses produits d'exploitation bancaire.**
- C) la banque perçoit des dividendes qui augmentent ses charges d'exploitation bancaire.
- D) la banque enregistre des plus-values financières.

15. Pour déterminer la marge nette d'intermédiation de la banque, l'une des opérations suivantes est juste, laquelle ? :

- A) commissions reçues – commissions versées.
- B) commissions payées – commissions reçues.
- C) intérêts créditeurs – intérêts débiteurs.
- D) intérêts débiteurs – intérêts créditeurs.**

16. On calcule les commissions nettes de la banque en procédant à l'un des calculs suivants :

- A) commissions de services – commissions financières.
- B) commissions reçues – commissions versées.**
- C) commissions de services + commissions financières – intérêts versés.
- D) commissions de services reçues – commissions financières versées.

17. En économie bancaire, le PNB signifie :

- A) produit national bancaire.
- B) produit net bancaire.**
- C) produit national brut.
- D) production nationale bancaire.

18. Le produit net bancaire peut s'analyser comme un indicateur :

- A) de la rentabilité de la banque.
- B) du chiffre d'affaires de la banque.
- C) de la valeur ajoutée de la banque.**
- D) des produits d'exploitation bancaire.

19. On peut définir le produit net bancaire comme :

- A) la différence entre les produits d'exploitation bancaire et les frais de gestion.
- B) la différence entre les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire.**
- C) la différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés.
- D) la différence entre les produits d'exploitation bancaire et les commissions versées.

20. Pour calculer le produit net bancaire, l'une des formules suivantes est juste, laquelle ?

- A) marge nette d'intermédiation + commissions nettes + dividendes + résultat des opérations de marché**
- B) marge nette d'intermédiation + commissions nettes.
- C) marge nette d'intermédiation + commissions nettes + dividendes.
- D) marge nette d'intermédiation + commissions nettes + résultat des opérations de marché.

21. En rapprochant les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire, on met en évidence :

- A) les 8 grandes masses du produit net bancaire.
- B) les 2 grandes masses du produit net bancaire.
- C) les 6 grandes masses du produit net bancaire.
- D) les 4 grandes masses du produit net bancaire.**

22. Chassez l'intrus :

- A) plus-values sur les opérations de marché.
- B) intérêts reçus.**
- C) commissions nettes.
- D) marge nette d'intermédiation.

23. Pour dégager un produit net bancaire positif, les produits d'exploitation bancaire doivent être suffisamment élevés pour couvrir :

- A) les commissions versées par la banque.
- B) les intérêts versés par la banque.
- C) les charges générales d'exploitation.
- D) les charges d'exploitation bancaire.**

24. Pour déterminer le produit net bancaire, l'un des éléments ci-dessous est inutile, lequel ? :

A) les frais de gestion.

- B) le résultat des opérations de marché.
- C) les commissions nettes.
- D) la marge nette d'intermédiation.

25. Dans les soldes intermédiaires de gestion de la banque, en retranchant les frais de gestion juste après le produit net bancaire on obtient :

- A) les produits d'exploitation bancaire.
- B) le coefficient d'exploitation.
- C) le résultat brut d'exploitation.**
- D) le résultat d'exploitation.

26. Le résultat brut d'exploitation peut s'analyser comme un premier indicateur :

- A) de la valeur ajoutée de la banque.
- B) des produits d'exploitation bancaire.
- C) de la rentabilité commerciale de la banque.**
- D) de la rentabilité financière de la banque.

27. Pour dégager un excédent brut d'exploitation, le produit net bancaire doit être suffisamment élevé pour couvrir :

- A) les charges d'exploitation bancaire.
- B) les frais de gestion.**
- C) les intérêts versés par la banque.
- D) les moins-values financières.

28. Pour calculer le résultat brut d'exploitation, l'un des calculs suivants est juste, lequel ? :

- A) produits d'exploitation bancaire – charges d'exploitation bancaire.
- B) produit net bancaire – coût du risque.
- C) produits d'exploitation bancaire – (charges d'exploitation bancaire + frais de gestion).**
- D) produit net bancaire – coût du risque – impôts.

29. Le coefficient d'exploitation s'obtient de la manière suivante :

- A) on divise le produit net bancaire par les frais de gestion.
- B) on divise les frais de gestion par le produit net bancaire.**
- C) on divise les charges d'exploitation bancaire par les produits d'exploitation bancaire.
- D) on divise les frais de gestion par les produits d'exploitation bancaire.

30. Si une banque affiche un coefficient d'exploitation de 63%, cela signifie :

- A) qu'elle doit dépenser en moyenne 63 euros de frais de gestion pour réaliser 100 euros de PNB.**
- B) qu'elle doit supporter en moyenne 63 euros de charges d'exploitation bancaire pour réaliser 100 euros de résultat brut d'exploitation.
- C) qu'elle doit dépenser en moyenne 63 euros de charges de personnel pour réaliser 100 euros de PNB.
- D) qu'elle doit supporter en moyenne 63 euros de charges de personnel pour réaliser 100 euros de PNB.

31. Une banque améliore sa rentabilité commerciale lorsque :

- A) son coefficient d'exploitation diminue.**
- B) ses charges d'exploitation bancaire diminuent.
- C) ses frais de gestion diminuent.
- D) son coefficient d'exploitation augmente.

32. L'objectif de la banque étant de diminuer son coefficient d'exploitation, une seule stratégie est juste parmi les quatre proposées ci-dessous, laquelle ? :

- A) à charges d'exploitation bancaire constantes, la banque doit augmenter ses produits d'exploitation bancaire.
- B) à coût du risque constant, la banque doit augmenter son résultat brut d'exploitation.
- C) à charges d'exploitation bancaire constantes, la banque doit augmenter son produit net bancaire.
- D) à frais de gestion constants, la banque doit augmenter son produit net bancaire.**

33. Le résultat d'exploitation d'une banque s'obtient en faisant la différence entre :

- A) les produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaire.
- B) le produit net bancaire et les frais de gestion.
- C) le résultat brut d'exploitation et le coût du risque.**
- D) le produit net bancaire et le coût du risque.

34. Parmi les éléments ci-dessous, un seul est inutile pour calculer le résultat d'exploitation d'une banque, lequel ? :

- A) les frais de gestion.
- B) le produit net bancaire.
- C) le coût du risque.
- D) les impôts.**

35. Pour que la banque dégage un excédent d'exploitation, son produit net bancaire doit être suffisamment élevé pour couvrir à la fois :

- A) les frais de gestion et les charges d'exploitation bancaire.
- B) les frais de gestion, le coût du risque et les impôts.
- C) le coût du risque et les impôts.
- D) les frais de gestion et le coût du risque.**

36. A partir du résultat d'exploitation de la banque, on obtient le résultat net en retranchant :

- A) les impôts.**
- B) le coût du risque.
- C) les charges générales d'exploitation et les charges d'exploitation bancaire.
- D) les charges générales d'exploitation.

37. Parmi les formules ci-dessous, une seule est juste pour calculer le résultat net de la banque, laquelle ? :

- A) produits d'exploitation bancaire – (frais de gestion + coût du risque + impôts)
- B) produits d'exploitation bancaire – (charges d'exploitation bancaire + frais de gestion + coût du risque + impôts)**
- C) résultat brut d'exploitation – impôts.
- D) résultat d'exploitation – coût du risque.

38. On obtient le résultat net part du groupe d'une banque en procédant à l'une des opérations suivantes :

- A) à partir du résultat net, on ajoute les intérêts minoritaires.
- B) à partir du résultat net, on retranche le coût du risque.
- C) à partir du résultat net, on retranche les intérêts minoritaires.**
- D) à partir du résultat d'exploitation, on retranche les impôts.

39. En croisant l'architecture des soldes intermédiaires de gestion et les habilitations d'un conseiller de clientèle, on peut affirmer qu'il joue un rôle clé dans l'optimisation de la rentabilité de son portefeuille client à travers :

- A) la seule maîtrise des risques clients.
- B) le seul accroissement du taux d'équipement de ses clients.
- C) la commercialisation des solutions d'équipement couvrant l'ensemble des univers de besoins de ses clients.
- D) l'accroissement du taux d'équipement de ses clients et la maîtrise des risques clients simultanément.**

40. Face à une augmentation du coût du risque en portefeuille, le conseiller de clientèle peut maintenir la rentabilité de son portefeuille à condition de réaliser :

- A) un surplus de produits d'exploitation bancaire couvrant l'augmentation du coût du risque.
- B) un surplus de produit net bancaire qui couvre l'augmentation du coût du risque.**
- C) une réduction des charges d'exploitation bancaire de même ampleur que la hausse du coût du risque.
- D) une réduction des frais de gestion de même ampleur que la hausse du coût du risque.

41. En 2019, les six principaux groupes bancaires français ont réalisé un produit net bancaire de près de :

- A) 131 milliards d'euros.
- B) 151 milliards d'euros.**
- C) 171 milliards d'euros.
- D) 191 milliards d'euros.

42. Entre 2013 et 2019, le produit net bancaire des six principaux groupes bancaires français a évolué comme suit :

- A) il a augmenté de 14 milliards d'euros environ.**
- B) il a diminué de 14 milliards d'euros.
- C) il a diminué de 10,3%.
- D) il a augmenté de 20,3%.

43. En 2019, la valeur du coefficient d'exploitation des six principaux groupes bancaires français indique que pour réaliser 1 000 euros de produit net bancaire, ils doivent dépenser en moyenne :

- A) 6 950 euros en frais de gestion.
- B) 6,95 euros en frais de gestion.
- C) 69,5 euros en frais de gestion.
- D) 695 euros en frais de gestion.**

44. En 2019, les six principaux groupes bancaires français ont réalisé un résultat brut d'exploitation de près de :

- A) 86 milliards d'euros.
- B) 26 milliards d'euros.
- C) 66 milliards d'euros.
- D) 46 milliards d'euros.**

45. Entre 2013 et 2019, on observe une hausse de 2,1 milliards d'euros du résultat brut d'exploitation qui s'explique par :

- A) une hausse du PNB de 14,1 milliards d'euros et une baisse des frais de gestion de 12 milliards d'euros.
- B) une baisse du PNB de 14,1 milliards d'euros et une hausse des frais de gestion de 12 milliards d'euros.
- C) une hausse du PNB de 14,1 milliards d'euros et une hausse des frais de gestion de 12 milliards d'euros.**
- D) une baisse du PNB de 14,1 milliards d'euros et une baisse des frais de gestion de 12 milliards d'euros.

46. Entre 2013 et 2019, le coût du risque des six principaux groupes bancaires français a connu l'évolution suivante :

- A) il a diminué de 7,6 milliards d'euros.
- B) il a augmenté de 6,7 milliards d'euros.
- C) il a diminué de 42,6%.**
- D) il est passé de 92,7 milliards d'euros à 104,7 milliards d'euros.

47. En 2019, les six principaux groupes bancaires français ont réalisé dans leur ensemble un résultat d'exploitation de près de :

- A) 151 milliards d'euros.
- B) 37 milliards d'euros.**
- C) 67 milliards d'euros.
- D) 181 milliards d'euros.

48. Entre 2013 et 2019, la hausse de 8,8 millions d'euros du résultat d'exploitation des six principaux groupes bancaires français s'explique pour une grande part :

- A) par un effet de baisse du coût du risque que l'on évalue à 76% environ.**
- B) par un effet de hausse du coût du risque que l'on évalue à 76% environ.
- C) par un effet de baisse du résultat brut d'exploitation que l'on évalue à 24%.
- D) par un effet de hausse du résultat brut d'exploitation que l'on évalue à 4,7%.

49. En 2019, les six principaux groupes bancaires français ont réalisé ensemble un résultat net égal à :

- A) 68,7 milliards d'euros.
- B) 88,7 milliards d'euros.
- C) 48,7 milliards d'euros.
- D) 28,7 milliards d'euros.**

50. Entre 2013 et 2019, la hausse de 7,6 milliards d'euros du résultat net part du groupe des six principaux groupes bancaires français est le résultat de la conjonction de deux variations :

- A) une hausse du résultat net de 9 milliards d'euros et une hausse des intérêts minoritaires de seulement 1,4 milliard d'euros.**
- B) une hausse du résultat net de 1,4 milliard d'euros et une hausse des intérêts minoritaires de 9 milliards d'euros.
- C) une hausse du résultat net de 9 milliards d'euros et une baisse des intérêts minoritaires de 1,4 milliards d'euros.
- D) une baisse du résultat net de 1,4 milliards d'euros et une baisse des intérêts minoritaires de 9 milliards d'euros.

51. Entre 2009 et 2019, le nombre total d'agences bancaires en France a évolué comme suit :

- A) il a augmenté de 6,5%.
- B) il a baissé de 6,5%.**
- C) il a augmenté de 30,1%.
- D) il a baissé de 30,1%.

52. En 2019, le secteur bancaire français (Banques commerciales AFB + Banques coopératives et mutualistes) a recruté :

- A) 34 000 personnes.
- B) 44 000 personnes.**
- C) 54 000 personnes
- D) 64 000 personnes.

53. En 2019, les salariés qui travaillent dans les banques affiliées à la FBF sont au nombre de :

- A) 160 000.
- B) 260 000.
- C) 360 000.**
- D) 460 000.

54. L'emploi dans le secteur bancaire français représente en 2019 :

- A) 7,8% de l'emploi salarié privé en France.
- B) 5,8% de l'emploi salarié privé en France.
- C) 3,8% de l'emploi salarié privé en France.
- D) 1,8% de l'emploi salarié privé en France.**

55. Fin 2019, les distributeurs automatiques de billets en activité en France sont au nombre de :

- A) 35 316.
- B) 40 316.
- C) 45 316.
- D) 50 316.**

56. Fin 2019, la proportion de la population française résidant soit dans une commune équipée d'au moins un distributeur automatique de billets, soit dans une commune se trouvant à moins de 15 minutes en voiture de la commune équipée la plus proche, est de :

- A) 99%.**
- B) 89%.
- C) 79%.
- D) 69%.

57. Quand une banque a des activités qui couvrent les trois lignes de métier que sont la banque de détail, la banque de financement et d'investissement et la banque privée, on la qualifie de :

- A) banque spécialiste en valeur du Trésor.
- B) banque universelle.**
- C) banque systémique.
- D) banque actionnariale.

58. L'histoire des faits économiques nous enseigne que la segmentation de l'industrie bancaire française entre banques de dépôt, banques d'affaires et banques de crédit à moyen/long terme, est remise en cause par :

- A) les lois des 13 et 14 juin 1941.
- B) la loi du 2 décembre 1945.
- C) les décrets Debré de 1966-1967.**
- D) la loi bancaire du 24 janvier 1984.

59. L'activité d'intermédiation traditionnelle de la banque consistant à financer les crédits de moyen/long terme à partir de dépôts de court terme fait naître :

- A) un risque de transformation.**
- B) un risque de crédit.
- C) un risque systémique.
- D) un risque opérationnel.

60. Chassez l'intrus :

- A) Encaisse de trésorerie.
- B) Fonds propres.**
- C) Prêts interbancaires.
- D) Crédits à la clientèle.

61. L'évolution de la structure de l'actif du bilan des banques européennes depuis 1980 fait ressortir la tendance de fond suivante :

- A) le maintien à 5% de la part relative des titres acquis.
- B) une baisse de plus de 30 points de pourcentage de la part relative des titres souscrits.
- C) une hausse de plus de 40 points de pourcentage de la part relative des crédits à la clientèle.
- D) une baisse de plus de 40 points de pourcentage de la part relative des crédits à la clientèle.**

62. Quand on observe l'évolution de la structure du passif du bilan des banques européennes depuis 1980, il en ressort la tendance de fond suivante :

- A) un recul de près de 40 points de pourcentage de la part relative des dépôts de la clientèle et une hausse de l'ordre de 35 points de pourcentage de la part relative des titres émis.
- B) une hausse de près de 40 points de pourcentage de la part relative des dépôts de la clientèle et une hausse de l'ordre de 35 points de pourcentage de la part relative des titres émis.**
- C) un recul de près de 40 points de pourcentage de la part relative des dépôts de la clientèle et une baisse de l'ordre de 35 points de pourcentage de la part relative des titres émis.
- D) le maintien à plus de 70% de la part relative des dépôts de la clientèle.

63. Sur le marché interbancaire, quand une banque emprunte de la liquidité à 24H, elle doit payer un taux d'intérêt qui s'appelle :

- A) l'Euribor 3 mois.
- B) l'€str.**
- C) le Refi.
- D) l'Euribor 6 mois.

64. La situation dans laquelle une banque serait « incapable de faire face à une demande massive de retraits d'espèces émanant de sa clientèle » correspond à la matérialisation d'un risque, lequel ? :

- A) un risque d'illiquidité immédiate.**
- B) un risque de crédit.
- C) un risque de marché.
- D) un risque de taux.

65. Chassez l'intrus :

- A) Risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- B) Risque de fraude.
- C) Risque informatique.
- D) Risque de change.**

66. Dans la réglementation Bâle 3, l'affinement de l'évaluation des risques présents au bilan d'une banque aboutit à un ratio minimum théorique de solvabilité prudentiel de :

- A) 4,5%.
- B) 8,5%.
- C) 15,5%.**
- D) 22,5%.

67. Dans la réglementation prudentielle Bâle 3, le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) stipule que :

- A) les encours d'actifs liquides de haute qualité doivent représenter au moins 100% des sorties nettes de trésorerie sur 30 jours.
- B) les encours d'actifs liquides de haute qualité doivent représenter au moins 60% des sorties nettes de trésorerie sur 30 jours.
- C) les ressources stables de la banque doivent représenter au moins 60% de ses besoins de financement stables.
- D) les ressources stables de la banque doivent représenter au moins 100% de ses besoins de financement stables.**

68. Dans la réglementation prudentielle Bâle 2, le ratio Mc Donough permet à la banque de calculer le montant minimum de fonds propres pour couvrir :

- A) ses risques de crédit, ses risques de marché et ses risques opérationnels.**
- B) ses risques de crédit.
- C) ses risques de crédit, ses risques de marché, ses risques opérationnels et ses risques systémiques.
- D) ses risques de crédit, ses risques de marché, ses risques opérationnels et ses risques de liquidité.

69. Dans la réglementation prudentielle Bâle 1, le ratio Cooke stipule que :

- A) les fonds propres réglementaires de la banque doivent représenter au moins 2% de ses risques de crédit pondérés.
- B) les fonds propres réglementaires de la banque doivent représenter au moins 8% de l'ensemble de ses risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels.
- C) la valeur des risques de crédit pondérés de la banque ne doit pas dépasser 12,5 fois la valeur de ses fonds propres.**
- D) la valeur des risques de crédit pondérés de la banque ne doit pas dépasser 33 fois la valeur de ses fonds propres.

70. Chassez l'intrus :

- A) Actions.
- B) Parts sociales.
- C) Certificat d'investissement.
- D) Emprunts interbancaires.**

Tournez la page s'il vous plaît



Tableau de réponses au QRU

Questions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Réponses	B	D	C	A	B	B	B	C	A	D
Questions	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Réponses	B	A	C	B	D	B	B	C	B	A
Questions	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Réponses	D	B	D	A	C	C	B	C	B	A
Questions	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Réponses	A	D	C	D	D	A	B	C	D	B
Questions	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
Réponses	B	A	D	D	C	C	B	A	D	A
Questions	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Réponses	B	B	C	D	D	A	B	C	A	B
Questions	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70
Réponses	D	B	B	A	D	C	D	A	C	D

Tournez la page s'il vous plaît



Partie 2 – Questions à réponses courtes (QRC)

1°) Donnez les deux formules qui permettent de calculer le produit net bancaire.

Première formule

PNB = Produits d'exploitation bancaire – Charges d'exploitation bancaire

Seconde formule

PNB = Marge nette d'intermédiation + Commissions nettes + Résultat des opérations de marché + Dividendes

2°) Qu'est-ce que la marge commerciale sur les crédits ? Quel enseignement peut-on en tirer sur l'activité de la banque ?

La marge commerciale qu'une banque dégage sur les crédits qu'elle octroie à ses clients s'obtient en faisant la différence entre les intérêts effectivement reçus par la banque et les intérêts qu'elle aurait perçus si elle avait par exemple prêté ses fonds en souscrivant des titres émis sur les marchés de capitaux d'une maturité identique aux crédits octroyés.

Une marge commerciale sur les crédits positive caractérise la capacité de la banque à prêter à ses clients en portefeuille des fonds à des taux supérieurs à ceux en vigueur sur les marchés de capitaux.

3°) Dans quelle partie du bilan de la banque doivent figurer les crédits octroyés à la clientèle ? Et les dépôts de la clientèle ?

Les crédits octroyés aux clients doivent être inscrits à l'actif du bilan de la banque.

Les dépôts de la clientèle doivent figurer au passif du bilan de la banque.

4°) Listez les étapes successives qui permettent de déterminer le montant minimum de fonds propres qui s'impose à la banque depuis Bâle 2 pour couvrir un risque de crédit vis-à-vis d'une contrepartie quelle qu'elle soit.

Pour déterminer le montant minimum de fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit d'un établissement bancaire, l'expert en charge de cette mission doit respecter les étapes suivantes :

Etape 1

Etablissement du risque de crédit originel, noté R.

Etape 2

Identification de la contrepartie et choix du bon coefficient de pondération noté CP

Etape 3

Calcul du risque de crédit pondéré R^* en multipliant le risque de crédit originel R par le coefficient de pondération CP associé à la contrepartie, soit : $R^* = R \times CP$.

Etape 4

Multiplication du risque de crédit pondéré R^* par le ratio de solvabilité prudentiel en vigueur S pour déterminer le montant minimum de fonds propres FP_{MIN} permettant une couverture efficace du risque de crédit en portefeuille, soit : $FP_{MIN} = S \times R^*$.

Partie 3 – Exercice

PROXIBANK est un établissement bancaire francophone implanté dans plusieurs pays limitrophes au cœur de l'Europe. Il commercialise différentes solutions d'équipement permettant de couvrir les besoins bancaires classiques et les besoins de protection de la clientèle de proximité.

Les dirigeants de PROXIBANK adressent un document interne à leurs collaborateurs sur l'activité de leur établissement. L'objectif étant d'établir un premier diagnostic, ils ont occulté les informations sur les dotations aux amortissements et aux provisions, sur les autres produits et charges ainsi que sur les activités arrêtées ou en cours de cession. Les données en millions d'euros (M€) mentionnées dans le document interne sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Éléments d'information	Montants en millions euros
A	Intérêts reçus	222
B	Intérêts versés	186
C	Commissions reçues	103
D	Commissions versées	75
E	Résultat des opérations de marché	4
F	Dividendes	12
G	Charges de personnel	26
H	Dépenses informatiques	11
I	Dépenses de fonctionnement	5
J	Coût du risque	8
K	Impôts	6
L	Intérêts minoritaires	2

1°) Calculer le montant des produits d'exploitation bancaire de PROXIBANK.

Désignons par PEXB les produits d'exploitation bancaire. On a :

$$\text{PEXB} = A + C + E + F$$

$$\text{PEXB} = 222 + 103 + 4 + 12$$

$$\text{PEXB} = 341 \text{ M €}$$

2°) Calculer le montant des charges d'exploitation bancaire de PROXIBANK.

Désignons par CEXB les charges d'exploitation bancaire. On a :

$$\text{CEXB} = B + D$$

$$\text{CEXB} = 186 + 75$$

$$\text{CEXB} = 261 \text{ M €}$$

3°) Déduire la valeur du produit net bancaire réalisé par PROXIBANK.

Soit PNB le produit net bancaire. On a :

$$\text{PNB} = \text{PEXB} - \text{CEXB}$$

$$\text{PNB} = 341 - 261$$

$$\text{PNB} = 80 \text{ M €}$$

4°) Calculer la marge nette d'intérêt et les commissions nettes, ainsi que les parts respectives qu'elles représentent dans le produit net bancaire de PROXIBANK.

Désignons par MNI la marge nette d'intérêt, par CN les commissions nettes, par a la part de la marge nette d'intérêt dans le produit net bancaire et par b la part des commissions nettes dans le produit net bancaire.

$$\text{MNI} = \text{Intérêts reçus} - \text{Intérêts versés}$$

$$\text{MNI} = A - B$$

$$\text{MNI} = 222 - 186$$

$$\text{MNI} = 36 \text{ M €}$$

$$\text{CN} = \text{Commissions reçues} - \text{Commissions versées}$$

$$\text{CN} = C - D$$

$$\text{CN} = 103 - 75$$

$$\text{CN} = 28 \text{ M €}$$

$$a = \frac{MNI}{PNB} \times 100$$

$$a = \frac{36}{80} \times 100$$

$$a = 0,45 \times 100$$

$$a = 45\%$$

La marge nette d'intérêt représente ainsi 45% du produit net bancaire de PROXIBANK.

$$b = \frac{CN}{PNB} \times 100$$

$$b = \frac{28}{80} \times 100$$

$$b = 0,35 \times 100$$

$$b = 35\%$$

Les commissions nettes représentent ainsi 35% du produit net bancaire de PROXIBANK

5°) Calculer la valeur du résultat brut d'exploitation de PROXIBANK.

Soit RBE le résultat brut d'exploitation de PROXIBANK et désignons par FDG les frais de gestion. On a :

$$RBE = PNB - FDG$$

$$FDG = G + H + I$$

$$FDG = 26 + 11 + 5$$

$$FDG = 42 \text{ M €}$$

$$RBE = 80 - 42$$

$$RBE = 38 \text{ M €}$$

6°) Calculer le coefficient d'exploitation de PROXIBANK. De quelle manière PROXIBANK pourrait-elle améliorer sa rentabilité ?

Désignons par Ce le coefficient d'exploitation de PROXIBANK. On a :

$$Ce = \frac{FDG}{PNB}$$

$$Ce = \frac{42}{80}$$

$$Ce = 0,525$$

$$Ce = 52,5\%$$

Ainsi, les frais de gestion représentent 52,5% du produit net bancaire de PROXIBANK.

Pour améliorer sa rentabilité commerciale, PROXIBANK doit baisser son coefficient d'exploitation. Cette baisse peut être obtenue par les deux stratégies suivantes :

- A frais de gestion constants, PROXIBANK doit augmenter son produit net bancaire, par exemple en demandant à ses conseillers clientèle d'augmenter les taux d'équipement des clients en portefeuille, en exploitant notamment les opportunités commerciales remontées par le logiciel de GRC.
- A produit net bancaire constant, PROXIBANK doit prendre des mesures pour réduire ses frais de gestion.

7°) Déterminer la valeur du résultat d'exploitation de PROXIBANK.

Soit RE le résultat d'exploitation de PROXIBANK. On a :

$$RE = RBE - \text{Coût du risque}$$

$$RE = RBE - J$$

$$RE = 38 - 8$$

$$RE = 30 \text{ M €}$$

8°) Calculer la valeur du résultat net part du groupe (RNPG) de PROXIBANK.

Désignons par RN le résultat net. On a :

$$RNPG = RN - \text{Intérêts minoritaires}$$

$$RNPG = RN - L$$

$$RN = RE - \text{Impôts}$$

$$RN = 30 - 6$$

$$RN = 24 \text{ M €}$$

$$RNPG = 24 - 2$$

$$RNPG = 22 \text{ M €}$$